



[Signature]

[Signature]

ADDENDUM N°1
au DAO N°PP10-COM-PRISP-26

**Construction du siège de l’Autorité de Régulation de
l’Electricité (ARE)**

Objet: Le but de cet Addendum N°1 est de proroger le délai de soumission et la date d'ouverture des offres ;

Ainsi, le Dossier d'appel d'offres (DAO) est modifié comme suit :

I. VOLUME I

- **Lettre d'invitation à soumissionner**

- **Page vii**

Supprimer « Toutes les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'Offre sous la forme et pour le montant indiqués dans la FDAO. Seules les offres électroniques sont acceptées et doivent être remises à l'adresse et de la manière indiquées dans la FDAO, au plus tard le **8 Janvier 2021 à 15 heures (heure de Cotonou, Bénin).**»

Et remplacer par « Toutes les offres doivent être accompagnées d'une Garantie d'Offre sous la forme et pour le montant indiqués dans la FDAO. Seules les offres électroniques sont acceptées et doivent être remises à l'adresse et de la manière indiquées dans la FDAO, au plus tard le **26 Janvier 2021 à 15 heures (heure de Cotonou, Bénin).**»

- **Section II, Fiche des Données de l'Appel d'offres (FDAO) :**

- **IS 22.7**

Supprimer dans son entièreté l'IS 22.7 de la FDAO relative à la mention à porter sur l'offre technique

Et la remplacer par « Ne pas ouvrir, sauf en présence du Panel d'Ouverture, avant le **26 Janvier 2021 à 15 heures 30 minutes**, heure de Cotonou, Bénin. »

- **IS 23.1**

Supprimer l'IS 23.1 dans son entièreté

Et la Remplacer par « Les Soumissionnaires devront utiliser le lien de demande de fichier (FRL) et seulement ce lien qui leur a été fourni par courriel lorsqu'ils ont demandé le Dossier d'appel d'offres pour soumettre l'ensemble de l'Offre (Offre Technique + Offre Financière).

La date limite de soumission des Offres est :

Date : **26 Janvier 2021**

Heure : **15 h 00**, heure de Cotonou ».

- **IS 26.1**

Supprimer : l'IS 26.1 dans son entièreté

Et la remplacer par : « Les offres complètes incluant l'offre technique et l'offre financière seront ouvertes en séance publique par webconférence utilisant Skype, Google Meet ou autre moyen électronique de communication le **26 Janvier 2021 à 15 h30 minutes**.

Une invitation sera adressée **10 minutes après le délai limite de soumission** aux Soumissionnaires qui auront remis une offre. »

➤ **IS 26.3**

Supprimer l'IS 26.3 dans son entièreté

Et la remplacer par « Les offres techniques seront ouvertes par le CET par webconférence utilisant Skype, Google Meet ou autre moyen électronique de communication le **26 Janvier 2021 à 16h30 minutes**».

Toutes les autres conditions et dispositions du Dossier d'Appel d'Offres qui ne sont pas modifiées par le présent Addendum restent valables.

Fait à Cotonou, le 06 Janvier 2021



Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National